

Environnement

Combat en vue autour de la protection du paysage

Berne révisé l'Inventaire fédéral des paysages. Les défenseurs de l'environnement sont inquiets

Erwan Le Bec

Ce devait être une simple révision technique. Un dépeçage. Ce pourrait cependant bien être une bataille acharnée, à coups de jumelles. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) révisé actuellement l'Inventaire fédéral des paysages (IFP), le texte et sa liste descriptive, qui placent 19% du territoire sous la protection de la Confédération. Aux cantons d'en tenir compte, et interdiction de toucher aux plus beaux panoramas de Suisse. L'instrument est crucial pour les défenseurs de la nature, qui craignent aujourd'hui de voir des éoliennes pousser sur les crêtes.

Lancé en 2003, le projet de révision de l'IFP vise officiellement à revoir les descriptions, et à mettre en relief les motifs de classement de tel ou tel paysage dont la protection remonte à 1977. «L'idée principale est de moderniser les textes, de faciliter leur utilisation. Les descriptions dataient», explique Benoît Magnin, chef de la section Gestion du paysage à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). «Depuis son application, le nombre de sollicitations pour des projets en secteur protégé a augmenté. On ne peut plus se borner à faire des relevés. Nous avons cherché à dégager les valeurs de chaque objet, afin de faciliter les pesées d'intérêts.»

Car, à l'heure actuelle il n'est pas toujours évident de déterminer d'emblée ce qui est constructible - ou pas - dans une zone IFP. Jusqu'à présent les juristes devaient souvent interpréter les descriptifs au gré des projets de constructions et des recours. «Il faudra voir si les projets touchent les valeurs centrales de l'objet. Si un objet est classé pour sa valeur géologique, il peut être difficile d'y ouvrir une carrière, détaille Benoît Magnin. Mais y construire un téléphérique posera moins de problèmes.» Il s'agit, en d'autres termes, de gagner en efficacité dans les procédures, en douchant dès le début les espoirs des promoteurs ou des opposants.

Ce qui inquiète, c'est aussi des «possibilités de modifications mi-



Sujet sensible, la protection des panoramas est au cœur du débat sur l'Inventaire fédéral des paysages. Le texte concerne notamment la vallée de Joux, où des éoliennes sont projetées.

neures» des objets classés, un nouvel article de l'ordonnance qui appelle à plus de souplesse sur le terrain. De quoi faire bondir les protecteurs de la nature. «L'IFP n'est pas un inventaire à bien plaisir, enchaîne Nicolas Wüthrich, porte-parole romand de Pro Natura. Il ne faut pas en faire une coquille vide modifiable au gré des projets: on y a déjà construit des routes ou des lignes à haute tension.» D'autres y voient un avantage. «Ce serait aussi ouvrir la porte à la délimitation de nouveaux périmètres, relève Roman Hapka, responsable romand de la Fondation Paysage. En comparaison européenne, la Suisse a un taux de protection assez bas.»

Le projet avait reçu des échos favorables des défenseurs de la nature à la fin de la consultation, en mai 2014. L'immense travail de

valorisation devait arriver sur la table du Conseil fédéral au premier semestre 2015. Depuis, silence radio. «Nous n'avons plus de nouvelles, s'inquiète Marcus Ulber, spécialiste du dossier chez Pro Natura. On craint que la protection ne soit affaiblie via des modifications intermédiaires.»

Menace d'initiative

C'est que le dossier tombe en plein dans le débat sur la transition énergétique, avec, au premier plan, la planification éolienne. Jusqu'ici les paysages classés font figure de priorité nationale, mais les opposants de tout bord aux parcs éoliens suisses s'inquiètent de voir ces sites susciter l'appétit des promoteurs si l'ordre des priorités était inversé. Dans le viseur, les crêtes jurassiennes ou bâloises. «Ces territoi-

res ont été classés en tant que trésors nationaux, pour la population et le tourisme. Y construire des éoliennes, c'est gagner peu par rapport à ce qu'on perd», lance Marcus Ulber.

L'OFEV assure que le dossier suit son cours, il y a tout au plus un peu de retard. Ni les objectifs de protection ni leur périmètre ne sont remis en question par la révision. L'enjeu est plutôt sous la Coupole, où on débat de la loi sur l'énergie. Lors du dernier passage devant les Chambres, la porte avait été ouverte à la construction de centrales éoliennes sur les sites protégés si la production s'avérait suffisamment importante.

Pour l'instant, tout le monde attend. Et, au moindre signe «d'affaiblissement» de l'IFP, la Fondation Paysage promet déjà de lancer une initiative populaire.

Une autre révision pour Le Brassus

● Si les défenseurs de la nature craignent que la révision n'affaiblisse la protection de certains périmètres protégés, certains sites sortent confortés à première vue dans leur statut d'intouchables. Ainsi, la vallée de Joux, dont la quasi-totalité est classée par l'Inventaire fédéral du paysage (IFP), voit sa qualité de «vaste ensemble paysager

unique» citée comme qualité première. A première vue, indique l'OFEV, cela ne plaide pas en faveur des éoliennes. Un projet de sept hélices est toutefois en cours sur l'alpage des Grands Plats de Bise, au Brassus. Pour contourner le problème, le canton de Vaud a utilisé une disposition déjà existante dans la loi sur la

protection de la nature (LPN) qui l'autorise à demander la révision d'une fiche de l'IFP. L'idée: extraire l'alpage du périmètre et compenser au moyen du classement d'une surface «qualitativement» ou «quantitativement» suffisante. Ce sera également au Conseil fédéral de trancher.

E.L.B.

Pas de répit pour la protection des données

Le préposé fédéral a traité un nombre record de demandes en 2014. Il a fustigé la résistance d'une partie de l'administration

Les autorités fédérales n'ont jamais reçu autant de demandes basées sur la loi sur la transparence. L'an dernier, 582 requêtes ont été déposées, a indiqué hier le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, Hanspeter Thür, lors de sa conférence annuelle. Dans 246 cas, l'accès aux documents a été refusé de manière partielle ou intégrale.

Quelques unités ont encore du mal à se faire au changement de paradigme. Elles pensent que les courriels, les documents classifiés ou les procès-verbaux de commissions extraparlamentaires ne sont pas soumis à la loi, a commenté Hanspeter Thür.

Pis, certaines autorités de surveillance entendent soustraire leurs activités du champ d'application de la loi, quand bien même elles contrôlent d'autres organes dans l'intérêt général. Revendiquer ce droit au secret est inacceptable, a martelé le préposé.

Le Service de renseignement de la Confédération et l'Office fédéral de l'aviation civile sont particulièrement visés par Hanspeter Thür. L'Argovien, qui rappelle que ses recommandations sont souvent confirmées par les tribunaux, salue en revanche la volte-

face positive opérée par le Contrôle fédéral des finances.

Alors que le Conseil fédéral s'appête à réviser la loi sur la transparence, les services du préposé rappellent les défis à relever. Il reste difficile d'être informé sur les documents disponibles au sein de l'administration et les pratiques divergentes entre les autorités, voire les personnes impliquées.

L'économie est aussi appelée à se pencher sur les recommandations du préposé à la protection des données. Hanspeter Thür s'est félicité que les entreprises ne les conçoivent pas comme de «gentilles invitations», car elles savent que les affaires peuvent finir devant les tribunaux.

Ce sera le cas de la plate-forme de renseignement Moneyhouse, qui met à disposition d'innombrables données de particuliers sans leur consentement. Après dix mois de négociations avec PostFinance, une solution a en revanche pu être trouvée sur l'analyse des opérations de paiements des clients.

Hanspeter Thür, qui quittera son poste à la fin de l'année, a tiré aussi le bilan de ses quatorze ans d'activité. Il a appelé à un débat approfondi à l'heure de la multiplication des transferts de données sur les nouveaux supports numériques et sur Internet. La Suisse est également invitée à ne pas se montrer plus laxiste que l'Union européenne dans la protection des données. **ATS**

Les taxis bloquent le centre-ville de Genève

Le Collectif des taxis annonce une plainte contre le Canton, accusé de mollesse face aux chauffeurs Uber

Très en colère contre le service de location de chauffeurs Uber, les taxis genevois ont bloqué la ville, hier après-midi. Le Collectif des taxis dit avoir déposé une plainte contre le Département genevois de la sécurité (DSE) «pour violation de la loi sur les taxis». Il exige la suppression de l'application Uber et demande le départ du conseiller d'Etat Pierre Maudet.

Dès 16 h, les taxis ont établi leur dispositif et la circulation a été rapidement paralysée. A 18 h 30, les TPG enregistraient des retards de près d'une heure. «Le blocage s'est reporté jusqu'à l'aéroport», s'est félicité Marc Derveaux, président du Collectif. Selon lui, plus de 500 chauffeurs ont participé au mouvement. «Ce que

nous faisons là est très gentil, prévient-il. Ce sera de plus en plus dur, jusqu'à l'interdiction d'Uber.»

Apprenant le placement en garde à vue, hier à Paris, du directeur général d'Uber France et de son homologue pour l'Europe de l'Ouest, les taxis genevois se sentent pousser des ailes. Mais le sentiment dominant est bien la colère face à l'Etat, accusé de duplicité: «Il interdit Uber sans donner aucune consigne à la police et prépare une loi pour l'autoriser.»

Directeur de cabinet de Pierre Maudet, Patrick Baud-Lavigne relève que «l'Etat n'a aucune base légale et aucun moyen technique de couper l'application Uber». Il rappelle qu'Uber avait jusqu'au 30 juin pour se mettre en conformité. Enfin, il esquisse une solution: si Uber se contente d'un service de limousines (véhicules réservés à l'avance, sur commande, avec un prix défini), il pourrait être autorisé. **Sophie Davaris**

Suisse orientale Course-poursuite après un cambriolage

Hier matin, la police saint-galloise a arrêté deux personnes soupçonnées de cambriolage à l'issue d'une poursuite à travers trois cantons. La voiture des malfaiteurs, qui était arrêtée devant un restaurant de Rorschach, a été prise en chasse vers 3 h 30. Elle a roulé à plus de 200 km/h en direction de Zurich et est parvenue à éviter un premier barrage dressé par la police zurichoise. C'est à la sortie d'un tunnel que le véhicule a été arrêté par un tapis de clous. Les trois occupants ont pris la fuite mais deux ont été rattrapés. **ATS**

Il a dit

«Le soutien aux familles est un investissement indispensable pour le bien-être et la cohésion de la société»



Philippe Gnaegi
L'ancien ministre neuchâtelois a été élu directeur de Pro Familia

Valais Gens du voyage déplacés à Martigny

Des gens du voyage qui ont tenté dimanche soir de s'installer sans autorisation à Saint-Maurice (VS) ont dû partir pour se rendre sur un emplacement à Martigny (VS). Ils ont obtempéré à l'ordre de la police, qui leur avait fixé un ultimatum. Le groupe composé d'environ 80 véhicules et caravanes est arrivé vers 21 h à Saint-Maurice. La police a alors déclenché le plan COBRA en vue d'une éventuelle évacuation. Le groupe a été prié de se rendre sur la place de Martigny et a obtempéré. L'autorisation est limitée à quelques jours. **ATS**

Vandalisme

La Suisse en miniature, à Melide, au bord du lac de Lugano (TI), a été prise pour cible par des vandales dans la nuit de dimanche à lundi. La reproduction de la cathédrale de Bâle a été détruite, les maquettes de téléphériques, autoroutes et voies de chemin de fer ont été aussi endommagées. Il faudra environ un mois pour tout remettre en ordre, mais le parc ne sera pas fermé. Des actes similaires ont aussi été commis sur le quai à proximité. **ATS**

Le chiffre

6800

C'est le nombre de recrues qui ont commencé hier leur service militaire. Parmi elles figurent 70 femmes. Quelque 1300 soldats ont choisi d'accomplir leurs obligations militaires d'une traite, en tant que militaires en service long. Selon les armes, les recrues devront effectuer entre 18 et 21 semaines de service. Pour éviter les risques, 34 personnes ont été écartées de cette deuxième école de recrues 2015. Ces interdictions ont été prononcées sur la base d'événements qui ont eu lieu alors que ces jeunes gens avaient déjà passé le recrutement. **ATS**

Cadavre à l'école

Lucerne Appelés hier matin pour un incendie, les pompiers lucernois ont découvert un cadavre au centre de formation professionnelle Landenberg. Il s'agit vraisemblablement d'un enseignant qui s'est immolé par le feu. **ATS**

Blessé par un hélico

Speier (SG) Un hélicoptère de la Rega, qui cherchait un lieu d'atterrissage pour secourir une personne blessée près de la montagne Speier (SG), a coupé dimanche un câble téléphonique. Une personne, étrangère au premier accident, a été légèrement blessée par la chute du câble. Le pilote a réussi à poser l'hélicoptère endommagé par l'incident. **ATS**